

Réunion régionale du Cadre inclusif sur le BEPS pour les pays francophones

Tunis (Tunisie), 22-24 novembre 2016

Résumé des co-présidents

MM. Maher Jenhani¹, Yahia Chemlali² et Didier Cornillet³ ont coprésidé la première réunion régionale du Cadre inclusif sur le BEPS (*Base Erosion and Profit Shifting*) pour les pays francophones. La réunion a été organisée à Tunis par l'OCDE et le Centre de rencontres et d'études des dirigeants des administrations fiscales (CREDAF), conjointement avec la Tunisie. Ce résumé des discussions rédigé par les co-présidents a été partagé avec tous les pays participants.

Cet événement régional s'inscrit dans le prolongement de la réunion inaugurale du Cadre inclusif sur le BEPS qui s'est tenue à Kyoto (Japon) les 30 juin et 1er juillet 2016. Le principal objectif de cette réunion était d'informer les participants sur le Cadre inclusif ainsi que sur les derniers développements au sein des Groupes de travail du Comité des affaires fiscales (CAF). Les autres objectifs de la réunion étaient les suivants :

- 1) discuter de la mise en œuvre des mesures issues du projet BEPS, en particulier concernant les procédés d'examen par les pairs proposés pour les standards minimums ;
- 2) permettre aux participants de contribuer aux travaux sur les boîtes à outils visant à répondre aux besoins des pays en développement ;
- 3) préparer les délégués pour les prochaines réunions du Cadre inclusif et des Groupes de travail du CAF ; et
- 4) recenser les priorités et les besoins spécifiques des pays francophones en termes de renforcement des capacités.

L'évènement a réuni 56 participants issus de 13 pays francophones (Algérie, Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, France, Gabon, Guinée, Madagascar, Maroc, Mauritanie, République démocratique du Congo, Sénégal et Tunisie). Les organisations internationales et les agences d'expertise technique internationale étaient également représentées à travers le Groupe de la Banque mondiale et Expertise France. Des représentants de la société civile (BEPS Monitoring Group, TUAC), des milieux d'affaires (PricewaterhouseCoopers, Cabinet Bile-Aka, Brizoua-Bi & Associés) ainsi que la Fondation pour les Études et Recherches sur le Développement International (FERDI) ont pris part aux débats au cours de la première matinée de la réunion, notamment à l'occasion d'une session qui leur était spécialement dédiée.

Dans leur allocution d'ouverture, M. Sami Zoubeidi, Directeur général des impôts de la Tunisie, et Mme Sihem Nemsia, Directrice générale des études et de la législation fiscales, ont mis l'accent sur l'importance de la participation des pays d'Afrique aux travaux en matière de fiscalité internationale, sur un pied d'égalité avec les autres nations. Au nom du CREDAF, M. Didier Cornillet a poursuivi en soulignant la nécessité du renforcement de la coopération régionale ainsi que le caractère essentiel d'une participation active des pays francophones aux travaux de l'OCDE afin de faire entendre leur voix et exprimer leurs besoins.

¹ Directeur des grandes entreprises, Direction générale des impôts de la Tunisie

² Chef de l'Unité de la programmation, de la coordination et de la conciliation administrative, Direction générale des impôts de la Tunisie

³ Secrétaire général du CREDAF

L'ordre du jour portait sur les thèmes suivants :

- l'organisation du Cadre inclusif et un aperçu de la mise en œuvre des mesures issues du projet BEPS ;
- une session spéciale dédiée à la société civile et au secteur privé ;
- les derniers développements au sein du Forum sur les pratiques fiscales dommageables et du Groupe de travail n°11 sur l'optimisation fiscale agressive;
- les discussions au sein du Groupe de travail n°6 en lien avec les prix de transfert ainsi que les travaux de suivi réalisés sur les standards liés au BEPS ;
- les travaux du Groupe de travail n°1 sur les conventions fiscales et la finalisation de l'instrument multilatéral par le Groupe Ad Hoc ;
- les priorités et les besoins des pays francophones en matière de renforcement des capacités, dans le cadre de la Plateforme pour la collaboration fiscale ; et
- les travaux en lien avec les boîtes à outils destinées aux pays en développement et portant sur le manque de données comparables en matière de prix de transfert, sur la documentation des prix de transfert ainsi que sur les transferts indirects d'actifs.

Principaux messages

1. Les représentants des pays ont salué les efforts réalisés pour une plus grande inclusion des pays non membres de l'OCDE ou du G20, ainsi que le besoin de mettre en œuvre les mesures issues du projet BEPS de manière cohérente.

2. Dans le contexte de cette mise en œuvre et des travaux de suivi y afférent, les participants ont souligné à de nombreuses reprises la nécessité d'un calendrier spécifique et adapté aux pays en développement.

3. Les participants ont réaffirmé leur volonté de réformer leurs règles fiscales pour lutter plus efficacement contre les pratiques d'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires. Cependant, certains pays ont fait part de leurs difficultés à s'engager dès à présent en raison d'une part, de capacités insuffisantes pour assimiler et mettre en œuvre le projet BEPS et d'autre part, du caractère contraignant qu'un tel engagement implique.

4. Les pays ont indiqué vouloir procéder à l'analyse de l'impact des mesures issues du projet BEPS en termes de recettes fiscales, et se sont interrogés sur les coûts (notamment en termes budgétaires) et les avantages qu'engendrerait une adhésion au Cadre inclusif ainsi que l'adoption des mesures proposées. Ils ont notamment exprimé le souhait de pouvoir conserver certains régimes préférentiels pour attirer les investissements.

5. Les participants ont reconnu l'utilité d'une telle réunion régionale et ont apprécié que des thèmes variés y soient abordés, dans la mesure où il leur est souvent difficile de se déplacer à Paris pour assister à l'ensemble des réunions des Groupes de travail du CAF. Ils ont souligné la nécessité de travailler au niveau régional mais également à l'échelle des sous-régions afin d'établir des positions communes.

6. L'utilité des programmes d'assistance bilatéraux a été confirmée, ainsi que la demande de programmes de renforcement des capacités et de formation à destination des équipes techniques.

7. L'importance de l'accès à la documentation en langue française a été soulignée à plusieurs reprises, afin de permettre une meilleure compréhension des enjeux et de garantir une participation effective des pays francophones. Le CREDAF a exprimé sa satisfaction au regard des progrès réalisés en la matière.

8. Les participants ont exprimé leur intérêt pour les boîtes à outils qui répondent à leurs préoccupations spécifiques, dans le contexte du renforcement de la coopération au niveau régional.

9. Les pays ont relevé le caractère fondamental d'une impulsion et d'un soutien politiques forts pour pouvoir progresser sur les questions de lutte contre le phénomène d'érosion de la base d'imposition et de transfert de bénéfices.

10. Les représentants de la société civile ont salué l'initiative de les inviter à échanger avec les pays sur le thème du BEPS. Ils ont souligné les avancées déjà réalisées mais ont insisté sur les difficultés rencontrées par les pays en développement dans la mise en œuvre des standards minimums et la nécessité d'un accompagnement dans ladite mise en œuvre. En outre, il a été souligné que les mesures issues du projet BEPS devraient prendre en considération la dimension unitaire des entreprises multinationales, que la concurrence fiscale devrait toujours considérée comme une pratique vertueuse, que la complexité des règles fiscales était en augmentation et que l'aspect de la confidentialité avait été trop mis en avant par les entreprises au détriment de la transparence. Enfin, les syndicats ont aussi souligné que la manipulation des prix de transfert demeurait la première source d'inquiétude en matière de BEPS.

11. Les représentants du secteur privé ont rappelé la nécessité d'améliorer la sécurité juridique pour les entreprises et ont salué à cet égard les avancées réalisées dans le cadre de l'Action 14 relative au règlement des différends.

Conclusion et prochaines étapes

Les participants ont appelé l'OCDE à prévoir plus de flexibilité dans le calendrier et la méthodologie prévus pour la mise en œuvre du projet BEPS. Ils ont réaffirmé leur volonté de modifier leurs législations fiscales dans le contexte des travaux liés au projet BEPS, et plusieurs pays du CREDAF ont déjà rejoint le Cadre inclusif en tant que membres. Cependant, un certain nombre d'autres pays sollicitent un délai de réflexion supplémentaire avant de pouvoir s'engager formellement.

Les discussions ont également porté sur divers aspects techniques des mesures proposées par l'OCDE, en particulier au sujet des standards minimums au cœur du projet BEPS. Les participants ont fait part de leurs remarques et de leurs préoccupations lesquelles seront communiquées aux différents groupes de travail du CAF, en charge des travaux sur le cadre inclusif.